



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension du dispositif de gratuité des musées pour les 18-25 ans

Question écrite n° 37630

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la mesure de gratuité des musées accordée aux jeunes de 18 à 25 ans. En effet, depuis le 4 avril 2009, l'Union européenne a accordé la gratuité des collections permanentes des musées nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans ressortissants des États membres. En France, cette mesure a par ailleurs été élargi et s'inscrit ainsi durablement dans la priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle qui vise à encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle. Elle participe également à la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la culture et ses établissements, en facilitant l'accès aux lieux culturels pour des générations dont la situation financière peut se révéler fragile. En 2019, on estime que plus de trois millions de jeunes ont bénéficié de la gratuité d'entrée dans les musées nationaux. Toutefois, depuis près d'un an et pour faire face à l'épidémie de la covid-19, les musées ont fermé leur porte et n'accueillent plus de public. Aussi, les jeunes bénéficiaires de ce dispositif ne peuvent plus en bénéficier, alors que celui-ci s'applique dans une condition d'accès limité à l'âge. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend étendre cette disposition lors de la réouverture prochaine des musées pour les jeunes concernés par la mesure en 2020, mais qui ont désormais dépassé l'âge limite et les éventuels dispositifs qui seront mis en œuvre pour promouvoir la culture et la réouverture des musées à destination de ce public.

Texte de la réponse

Les mesures prises pour lutter contre la diffusion de l'épidémie de Covid-19 ont impliqué une fermeture prolongée des monuments et musées nationaux, les empêchant de recevoir du public. Cette situation s'est avérée préjudiciable pour l'ensemble des concitoyens, mais particulièrement pour les plus jeunes, privés de la majorité des opportunités de découvrir des œuvres originales et dont le parcours d'éducation artistique et culturel a ainsi été fortement affecté. Le sort des jeunes adultes dans leur 26e année, qui ont perdu le bénéfice de leur dernière année de gratuité d'accès aux lieux susmentionnés et qui sont par ailleurs, pour beaucoup, dans une situation financière, mais aussi sociale et psychologique difficile, illustre de façon particulièrement frappante à quel point la mobilisation de tous les concitoyens pour lutter contre l'épidémie a été souvent synonyme de sacrifices, notamment pour les plus jeunes. Le ministère de la culture s'engagera pleinement dans un plan de relance ambitieux, pour que chacun puisse à nouveau prendre part à la vie artistique et culturelle du pays, mesurant à quel point la culture est vecteur de lien et de résilience. Une attention toute particulière sera portée aux plus jeunes. Toutefois, une mesure telle qu'une extension ponctuelle de la gratuité à destination des jeunes concernés au titre de l'année 2020, et qui auront dépassé l'âge limite de 26 ans au moment de la réouverture des lieux culturels, ne semble pas répondre à l'ampleur des enjeux. Car une fois encore, c'est bien l'ensemble des enfants et jeunes, tous âges confondus, qui ont été impactés par cette crise et se sont vus notamment privés de plusieurs mois de bénéfice de la gratuité d'accès aux monuments et collections des musées nationaux. La réponse à apporter doit s'adresser à tous ces enfants et tous ces jeunes, en même temps qu'elle doit permettre aux acteurs d'un secteur culturel éprouvé de reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles et en stabilisant leur situation financière. C'est le sens des moyens importants mobilisés par

le ministère de la culture au service tant de la participation de tous à la vie culturelle que des dispositifs de soutien à tous les professionnels de la culture. Ainsi, dès la réouverture des lieux culturels, les propositions d'éducation artistique et culturelle, en temps scolaire et hors temps scolaire, retrouveront toute leur place. La Nuit européenne des musées, qui n'a pu se dérouler au printemps, aura lieu dès le samedi 3 juillet. Une nouvelle édition de « L'été culturel » est en préparation, qui offrira sur tout le territoire, et notamment dans les quartiers « politique de la ville » ou en territoires ruraux, des propositions artistiques et culturelles renouvelant le rapport aux publics et très largement adressées aux enfants, adolescents et jeunes adultes. Une attention toute particulière sera portée aux jeunes adultes avec la généralisation du pass Culture à l'ensemble du territoire français. Si le crédit de 300 € pour accéder à des offres culturelles variées est réservé aux jeunes de 18 ans, le pass Culture est une application géo-localisée accessible à tous, permettant de découvrir des offres culturelles de proximité. Avec une éditorialisation pensée pour s'adresser aux jeunes, il a également pour vocation d'encourager la création d'offres exclusives et innovantes leur étant destinées, et, à terme, de devenir un véritable réseau culturel des jeunes leur permettant de partager leurs expériences culturelles dans toute leur diversité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37630

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2716

Réponse publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4757